

OSSIAM LUX

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 49 Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B160071

(la « Société »)

RECTIFICATION DE LA PUBLICATION DU 11 MARS 2020

Convocation à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires du compartiment OSSIAM LUX - Ossiam US Minimum Variance ESG NR

Nous vous informons par la présente qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires du compartiment OSSIAM LUX - Ossiam US Minimum Variance ESG NR se tiendra au siège social de la Société le 27 mars 2020 à 14h00 (CET) (l'« **Assemblée** ») dont l'ordre du jour sera le suivant :

Résolution unique

Approuver, sur la base de la proposition de fusion commune et à la Date de prise d'effet du 24 avril 2020 (ou à toute autre date proposée par le Président lors de l'assemblée), la fusion du compartiment OSSIAM LUX - Ossiam US Minimum Variance ESG NR dans l'OSSIAM IRL ICAV - Ossiam US Minimum Variance ESG NR UCITS ETF, un compartiment d'OSSIAM IRL ICAV, constitué en Irlande, ayant son siège social 70, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, numéro d'enregistrement C173953 et répondant à la définition de véhicule de gestion collective d'actifs irlandais de type ouvert à compartiments multiples (« ICAV ») et constitué en Organisme de placement collectif en valeurs mobilières conformément au règlement des Communautés européennes de 2011 (S.I. n° 352 de 2011) tel que modifié, en conséquence de quoi le compartiment OSSIAM LUX - Ossiam US Minimum Variance ESG NR cessera d'exister.

Vote

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait qu'un quorum de cinquante pour cent des actions en circulation est requis pour délibérer valablement et voter sur le seul point de l'ordre du jour de l'Assemblée et que les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées.

Si le quorum requis n'est pas atteint lors de l'Assemblée, une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires du compartiment OSSIAM LUX - Ossiam US Minimum Variance ESG NR sera convoquée avec le même ordre du jour (l'« **Assemblée reconvoquée** »). Lors de l'Assemblée reconvoquée, aucun quorum ne sera requis et les décisions en faveur de la résolution unique devront être approuvées par au moins deux tiers des voix exprimées à l'Assemblée reconvoquée.

Si vous détenez des actions de la Société par le biais d'un intermédiaire financier ou d'un agent de compensation, il convient de noter que :

- le formulaire de procuration doit être retourné à l'intermédiaire financier ou à l'agent de compensation suffisamment tôt pour permettre sa transmission à la Société avant le 24 mars 2020 ;
- si l'intermédiaire financier ou l'agent de compensation détient les actions de la Société en son nom propre et pour votre compte, vous pourriez ne pas pouvoir exercer certains droits directement à l'égard de la Société.

Dispositions en matière de vote

Les actionnaires qui ne peuvent pas participer à l'Assemblée peuvent voter par procuration en retournant le formulaire de procuration à State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch, avec la mention « Domiciliary Department », par fax au (+352) 46 40 10 413 ou par courrier au 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au plus tard deux (2) jours ouvrables avant l'Assemblée. Ce formulaire peut être demandé gratuitement au siège social de la Société.

Cordialement,

Le Conseil d'administration